Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 93 (1985)

Artikel: Vallorbe : les finances d'une commune vaudoise à la fin de l'Ancien Régime
Autor: Rosset, Jean-Luc
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-69140

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vallorbe: les finances d'une commune vaudoise à la fin de l'Ancien Régime

Jean-Luc Rosset

La commune de Vallorbe est située au fond du vallon qui porte son nom, limité à l'est par la chaîne de la Dent-de-Vaulion, au sud par l'extrémité du Risoux et au nord par le massif du Mont-d'Or[1]. Au début du XIXe siècle, sa superficie était de 2273 ha[2]: les bâtiments, privés et publics, occupaient 6 ha (0,5 % de la superficie totale) de même que les jardins. On trouvait ensuite, de chaque côté de l'Orbe, des prés, 101 ha (4 %) et des champs, 457 ha (20 %). Plus haut s'étendaient les pâturages boisés, 860 ha (38 %), et enfin les forêts, 843 ha (37 %). La prépondérance des bois et forêts n'étonne évidemment pas dans une commune du Jura: la superficie actuelle (2315 ha) montre d'ailleurs une grande stabilité.

N.B.: Cet article est tiré d'un mémoire de licence en histoire contemporaine dirigé par M. F. Jequier. Je tiens à remercier MM. F. Jequier et P.-L. Pelet de leur aide précieuse.

[1] La commune a fait l'objet de deux études récentes: Paul-Louis Pelet, *Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud, du mineur à l'horloger*, t. 3, Lausanne 1983 (*Bibl. hist. vaudoise* 74); Lucienne Hubler, *La population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle. Démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*, Lausanne 1984 (*Bibl. hist. vaudoise* 78). On pourra aussi se reporter à Pierre-François Vallotton, *Vallorbes, esquisse géographique, statistique et historique*, G. Bridel, 1875, 287 p.

[2] Archives communales de Vallorbe (abr. AC Vallorbe), G C 1277/3 (1818)

Bâtiments: 14 poses 92,5 toises	Champs: 1062 poses 497 toises
Jardins: 14 poses 93 toises	Pâturages: 1999 poses 300 toises
Prés: 235 poses 407,5 toises	Bois: 1961 poses 359 toises
	Total: 5288 poses 249 toises

La mesure de base pour Vallorbe était le pied de Berne qui valait 0,29325 m. La toise était l'équivalent de 100 pieds de Berne au carré, soit 8,59 m². Il fallait généralement 400 toises pour faire une pose (=3440 m²); dans notre document, la pose comptait 500 toises (4300 m²).

La population du village avoisinait les 1000 personnes: le recensement de mai 1798 donne 1019 habitants[3]; celui de décembre 1798 en indique 1400, mais c'est manifestement une erreur[4]; un troisième document de 1799 recense 1122 habitants dont il donne les âges[5]. Enfin, un registre de la population de 1802 avec les hommes âgés de 20 ans et plus ainsi que leurs métiers[6] nous apprend que, sur 348 d'entre eux, 152 hommes travaillaient dans l'industrie du fer (44%), soit 70 cloutiers, 52 forgerons, maréchaux et armuriers et 30 horlogers et balanciers. Il y avait aussi 26 charbonniers (7,5%), 67 agriculteurs (19%) dont 49 laboureurs, 11 fromagers et 7 vachers ou bergers. Les autres métiers occupaient 94 personnes (27%): bûcherons, négociants, pasteur, maîtres d'école, travailleurs du cuir et du bois et même un joueur de violon! Neuf personnes (3%), infirmes ou âgées n'avaient pas de métier. L'industrie du fer tenait une place prépondérante dans la commune, comme l'a bien montré P.-L. Pelet[7]: on comptait en effet à Vallorbe, dès 1768, trois grands feux ou forges «à raffiner la fonte pour en faire du fer en barres et des socs de charrue»[8]; en outre, un quatrième servait à réduire la fonte en acier. Il y avait aussi quatre martinets dans lesquels on «passait les barres pour en faire toutes sortes de fer» et divers petits martinets pour façonner les outils servant à cultiver la terre; il y avait enfin de nombreuses petites

---

[3] Archives cantonales vaudoises (abr. ACV), Ea 14, Tableau récapitulatif du bailliage de Romainmôtier.

[4] Bundesarchiv Bern, Helvetik, 1090/K, canton du Léman. A.-M. Amoos suggère une erreur de copie, *Le recensement vaudois de 1798*, dans *RHV* 1981, p. 57.

[5] AC Vallorbe, I, Recensement du 7 février 1799. Je remercie L. Hubler qui m'a fourni ces renseignements. (Sur ces 1122 habitants, 21 n'ont pu être identifiés.)

Ages	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
0-19 ans	233	21	225	20
20-59 ans	278	25	249	22
60 ans et plus	51	4,5	65	6
Total	562	50,5	539	48

[6] AC Vallorbe, I, registre civique de l'Helvétique.

[7] P.-L. Pelet, *op. cit.*, p. 251. Au Chenit, par comparaison, on comptait plus de 30% d'agriculteurs, près de 30% d'horlogers, 14% de métiers du bois, 21% de métiers divers et 5% seulement de métiers du fer. Voir François Jequier, *Une révolution paisible: La Vallée de Joux en 1798* dans *RHV* 1977, p. 150.

[8] ACV, Bb 36/7, p. 807.

forges pour les clouteries, propriétés privées des habitants dans la plupart des cas.

La commune possédait quelques bâtiments: l'école, l'église et le bâtiment communal, dont elle se réservait l'usage; les moulins, le four, la «scie et le battoir», la maison de ville, la pinte et les chalets (Mont d'Orzeires, Essert, Les Plans) qu'elle louait au plus offrant pour une durée déterminée. La fortune totale (terrains et immeubles) est estimée à 1 358 905 florins pour le début du XIXe siècle et on considère la commune comme «le premier propriétaire foncier de Vallorbe» avec 25 % de ce montant[9].

Organisation de la commune

Vallorbe s'organisa peu à peu et se donna un règlement communal dès 1708[10]. L'autorité se partageait entre la généralité (assemblée de tous les bourgeois), le conseil des douze (sorte de municipalité) et le conseil des vingt-quatre (sorte de Conseil communal).

La généralité se réunissait en principe un jour de la première quinzaine de janvier. A l'origine elle avait une grande importance: c'est elle qui «recevait les comptes», nommait les fonctionnaires et décidait des locations que la commune accordait; seules les affaires ordinaires étaient de la compétence des deux conseils. La généralité semble pourtant avoir perdu au fil des ans une grande partie de ses prérogatives: à la fin du XVIIIe siècle, les conseils avaient toutes les compétences et leurs membres, choisis «parmi les plus expérimentés et les plus entendus du peuple», se réunissaient chaque mois et étaient renouvelés tous les trois ans: chaque membre déclarait «à haute voix» les irrégularités qu'il avait pu remarquer dans la conduite de ses collègues, «après les avoir préalablement fait retirer de l'assemblée, ainsi que leurs parents». Si les griefs étaient jugés suffisamment graves par le bailli, le conseiller incriminé était remplacé. Chacun pouvait donc exprimer son avis lors des assemblées, mais un ordre strict devait être respecté: les conseillers ne pouvaient quitter la salle que lorsque tous les sujets à l'ordre du jour avaient été discutés et qu'il n'y avait plus rien dont on ait à délibé-

---

[9] RICHARDS et ZAMORA, *La propriété foncière à Vallorbe au début du XIXe siècle*, Institut de recherches régionales interdisciplinaires, 1976.

[10] AC Vallorbe, A5, p. 1-9.

rer; ils devaient garder le secret sur leurs discussions et les décisions prises étaient en principe irrévocables: on ne pouvait revenir sur une décision que si une assemblée plus nombreuse en reconnaissait la nécessité; on envoyait alors une députation au bailli pour l'informer et lui demander son accord...

Le conseil des douze avait, semble-t-il, la plus grande importance: il s'occupait d'abord des finances: quatre conseillers, choisis en son sein, examinaient les comptes de la commune, en vérifiaient l'exactitude, puis faisaient un rapport lors de la «reddition». Le conseil avait aussi la charge de la police et c'est lui qui nommait les messeillers, gardes, guets et forestiers[11]. Il rédigeait les règlements concernant les meuniers, boulangers, bouchers, taverniers ou marchands; il pouvait, en cas d'infraction, imposer des amendes ou «châtiments arbitraires», qui ne devaient toutefois pas excéder cinq florins[12]. Enfin, d'entente avec le conseil des vingt-quatre, il s'occupait de la mise à prix des locations communales, statuait sur les bornages, accordait aux particuliers le bois pour bâtir et donnait l'autorisation de «tenir une taverne ou hôtellerie».

Deux conseillers occupaient la tâche de «gouverneur»: le grand gouverneur gérait l'administration et les finances et présidait les conseils; le petit gouverneur avait la charge de la police et de la bourse des pauvres. Ils restaient en place une année, parfois plus: leur tâche était si lourde qu'il fallait souvent forcer les conseillers à l'assumer! Ils recevaient en effet les mandats importants et en avisaient les conseils, dressaient les «états» (du bois, du bétail) que leur réclamaient Leurs Excellences, percevaient l'impôt sur le vin, veillaient à l'entretien des chemins et des ponts, organisaient les collectes et procédaient aux diverses inspections des cheminées, cloisons et bétail. Il leur restait bien peu de temps pour s'occuper de leurs propres affaires et il n'est pas étonnant de voir bon nombre de conseillers hésiter à assumer cette fonction.

Le pouvoir judiciaire appartenait au châtelain, dont la charge était «la plus honorifique du village». Quand il fallait le nommer,

---

[11] Au début du XVIIIe siècle, les messeillers constituaient la police, mais ils furent ensuite remplacés par les guets (la nuit) et les gardes (le jour); ils devinrent alors gardes-forestiers.

[12] Un ouvrier gagnait normalement de 2 à 3 florins par jour. Une moitié des amendes revenait à Leurs Excellences, l'autre à la commune. Les amendes ne dépassant pas 10 sols revenaient en totalité à la commune.

les conseillers désignaient trois personnes «parmi les plus capables et qualifiées», le bailli en proposait une quatrième et l'un de ces quatre candidats était finalement choisi par «l'avoyer et conseil de Leurs Excellences». Le châtelain était le subordonné direct du bailli. Il présidait la justice de châtellenie (formée du lieutenant, du curial et de six assesseurs, tous nommés à vie par le bailli), qui jugeait les causes civiles en première instance. Il participait aussi à la cour sommaire de châtellenie qui tranchait les questions de moindre importance.

Ce tour d'horizon de la réalité vallorbière ne serait pas complet sans la mention du consistoire, véritable tribunal des mœurs, composé d'un juge, d'un secrétaire et de quatre assesseurs, et de la bourse des pauvres destinée à venir en aide aux bourgeois du village dans le besoin[13]. Par ailleurs, les Vallorbiers avaient été groupés en dizaines dès 1711. Chaque dizaine était dirigée par un «dizenier», choisi parmi les conseillers, «justiciers» ou consistoriaux; il transmettait à la population les décisions des conseils et rendait compte de sa dizaine lors de l'assemblée de janvier. Grâce à lui, les communiers pouvaient intervenir auprès des conseils: chacun d'eux avait le droit d'assister à la reddition des comptes et de se plaindre à son dizenier s'il remarquait quelque «abus ou mauvaise conduite» dans les comptes; les conseils devaient alors se justifier[14]. Par contre, les communiers étaient astreints à des «gardes de foires, des corvées et des journées de commun»; de même, chaque artisan travaillait un ou plusieurs jours pour la commune, suivant les attelages qu'il possédait, et les propriétaires occupaient la fonction de messeiller, à raison d'une année par maison!

Il y avait donc un système bien défini de droits et de devoirs: la commune garantissait certains avantages (droit d'être représenté, liberté d'expression), mais elle maintenait quelques obligations (journées de travail à son profit, corvées). Elle semble avoir disposé d'une certaine liberté d'action et pouvait gérer seule tous

---

[13] Nous y reviendrons plus loin.

[14] Il y avait parfois des oppositions violentes: au milieu du XVIIIe siècle, nous voyons une pétition des Vallorbiers qui dénoncent les «abus et irrégularités» des conseils au sujet de salaires, de certaines ventes et des comptes! ACV, Bb 36/1 (pas d'indication de page).

les problèmes internes[15]. Cette situation privilégiée ne doit cependant pas être surestimée, car Vallorbe, comme les autres communes, était «tenue d'observer et de se ranger à nos édits, ordonnances, mandements et défenses, sans aucun contredit»[16], comme le rappellent Leurs Excellences.

Les comptes communaux en 1795

Le grand gouverneur avait la responsabilité des comptes: il inscrivait chronologiquement toutes les opérations, séparées en «livrances» (dépenses) et «reçues» (recettes), en faisait le total au bas de chaque page, puis le reportait sur une page annexe pour le «bilan» de fin d'année. Les comptes étaient rédigés en florins, sols et deniers[17]. (Voir annexe I, p. 28.)

Pour utiliser ces données, il nous a fallu regrouper les opérations par catégories: les dépenses comportent ainsi neuf rubriques: indemnités et honoraires, frais et vacations, contributions publiques, œuvres sociales et cultes, perte de l'exercice précédent, matières premières, entretien et aménagement, intérêts, avances et amortissements et enfin petites dépenses diverses. Les recettes en comptent six: droit d'habitation, locations et fermages, secteurs forestiers à charbonner, obligations et lettres de rente, profits de l'exercice précédent et petites recettes diverses. On trouvera dans l'annexe II (p. 29-36) le détail des opérations pour l'année 1795.

Les dépenses

En 1795, les dépenses se montent à 21 489 florins 6 sols 8 deniers. *Les indemnités et honoraires* versés aux employés de la commune représentent 2246 fl 1 s 6 d, soit 10,5 % du total des dépenses (voir p. 30). Une part était distribuée directement en

---

[15] ACV, Bb 36/4, p. 147, 155, 443. «Les communiers de Vallorbe étaient francs et libres sans être aucunement astreints avec les autres communes dudit Bailliage.»

[16] Jacques-François Boyve, *Remarques sur les lois et status du Pays de Vaud*, Neuchâtel 1776, p. 39.

[17] C'était la monnaie de compte: 1 florin = 12 sols = 144 deniers. La monnaie réelle était le franc qui valait 10 batz et 40 crutz. Un franc valait 2,5 florins.

argent, l'autre, difficile à évaluer, revenait aux ouvriers sous forme de bois ou de céréales. Cela contribue à expliquer les différences entre les sommes reçues par les régents (300 fl), le dragon (120 fl) ou les guets (100 fl); ces sommes ne suffisaient d'ailleurs pas pour vivre et on voit le régent, pourtant logé gratuitement dans le bâtiment de l'école, multiplier les petits travaux pour nouer les deux bouts. Les conseillers des douze et le châtelain touchent chacun 22 fl 6 s pour avoir participé aux diverses assemblées de l'année[18]. Les gouverneurs reçoivent 75 florins, sans compter les nombreuses indemnités liées à leur charge. Les autres «employés» ont moins: secrétaire (50 fl), inspecteur du bétail (50 fl), «postillon» (37 fl), maréchaussée (30 fl), commis d'exercice (25 fl), forestiers (25 fl), chantres (20 fl) et taxeur (8 fl), mais il ne s'agit pas de leur activité principale et la plupart d'entre eux travaillent dans les industries de la place.

Les frais et vacations, 1258 fl 3 s (6% du total) sont divers (voir p. 31); la commune, comme c'était l'usage, paie les frais de transport des lettres qu'elle reçoit («ports de lettres», 10 fl 6 s 9 d); il y a des échanges fréquents avec Les Clées et Romainmôtier, mais on voit aussi des lettres de Genève ou Montbéliard. Les assemblées supplémentaires des conseillers (243 fl 6 s), au nombre de cinq en 1795, traitent des affaires courantes (chemins, pensions) et chaque conseiller reçoit 1 à 2 florins par séance. Les visites (175 fl 9 s) sont réservées aux gouverneurs qui s'assurent que tout soit en ordre: s'ils découvrent une cloison ou une cheminée en mauvais état, le propriétaire doit la réparer à ses frais; la visite des écoles, au mois d'avril, donne lieu à une distribution d'argent aux enfants!

Les gouverneurs s'occupent encore des mises (108 fl 6 s): lorsque la commune désirait louer un chalet ou un secteur à charbonner, elle dédommageait ceux qui avaient misé. Ainsi, les communiers touchent 2 fl 6 s et les «étrangers» 5 florins; on tentait par là d'attirer le plus de miseurs possible. Les déplacements des gouverneurs (270 fl 2 s 3 d) ont trois objets: les acquisitions de matériel divers, d'animaux ou de bois, les voyages «de charité», pour rapatrier un malade par exemple, et les voyages «administratifs» à Romainmôtier pour demander l'autorisation de construire un «chau-

[18] En 1795, il y avait 9 conseillers des douze et 15 conseillers des vingt-quatre.

four»[19] ou pour révoquer un mandat. Durant l'été, les gouverneurs se rendent même au Pont pour prier des ouvriers de continuer un travail qu'ils avaient commencé à Vallorbe et qu'ils refusaient de poursuivre! Citons encore les marquages des forêts et des secteurs à charbonner (47 fl 3 s), l'examen des comptes à Romainmôtier par le bailli (62 fl 3 s), l'achat de «semesse» pour le vin d'honneur[20] et les frais pour l'examen de terrains, de chemins et de bétail (109 fl 3 s).

Les contributions publiques (657 fl 1 s 7 d) ne représentent que 3 % du total des dépenses (voir p. 31). Il s'agit des «chapons dus au château d'Yverdon» (37 fl 9 d) et surtout de la «Cense des Clées», sorte de taxe militaire que toutes les communautés du bailliage de Romainmôtier devaient acquitter; on paie en froment (341 fl 4 s), en avoine (170 fl 8 s) et en argent (106 fl 9 s 10 d).

Les œuvres sociales et cultes, 2928 fl 11 s 2 d (13,5 %) sont des aides et des achats (voir p. 32): catéchismes et bibles pour l'église (28 fl 3 s), rétribution des lecteurs et des chantres (15 fl), prix du vin de Sainte Cène (86 fl 1 s 6 d), distributions aux «passants», déserteurs allemands, hollandais ou français, pauvres de toutes origines auxquels on offre de l'argent ou, plus souvent, un repas à la maison de ville (15 fl 3 s), distributions aux pauvres de la commune: en argent (356 fl 3 s), bois (22 fl 4 s 6 d), soins et remèdes (114 fl 6 s), étoffe et toile (127 fl 3 s), souliers (33 fl), céréales (336 fl), «pain et argent» (782 fl 10 s 2 d), pensions diverses (899 fl); enfin, la commune paie aux propriétaires les loyers dont les pauvres ne peuvent s'acquitter (81 fl 5 s 6 d) et elle doit s'occuper aussi des indigents habitant d'autres communes, mais originaires du village[21]. La bourse des pauvres participe aussi: c'est un fonds alimenté par les legs et les donations des particuliers (de 5 à 50 ou même 500 florins selon la fortune), par les amendes et condamnations, dont elle touche le quart, par les intérêts des sommes prêtées et par les collectes de l'église[22]. Elle a une situation financière saine, qui ne lui permet pourtant de n'aider que «le quart des indigents, les trois autres

---

[19] AC Vallorbe, N 6 1795, p. 12

[20] William Pierrehumbert, *Dictionnaire du parler neuchâtelois et romand*, Neuchâtel 1926, p. 561. Il s'agit de broc en étain utilisé pour le vin d'honneur.

[21] AC Vallorbe, A5, p. 37.

[22] ACV, H 399 N. L'étude détaillée des comptes de la bourse des pauvres reste à faire, mais nous en donnons un aperçu ici; voir annexe III, p. 36.

quarts étant à la charge de la commune». Vallorbe comptait 170 indigents en 1796[23] sur 1130 habitants, soit 14% de la population, comme en 1827[24]. D'après la classification établie par M. Georges Nicolas, Vallorbe faisait partie des communes favorisées[25].

Les matières premières, 1860 fl 4 s 9 d (8,5%) sont le bois et les pierres que la commune transporte, travaille ou achète (voir p. 32). La forêt est très protégée et il est interdit d'exporter le bois hors du territoire communal; il est vrai qu'on en fait dans le village une grande consommation tant pour la construction, les réparations et le chauffage des maisons que pour les besoins des industries. La forêt occupe 1979 poses en 1797 (850 ha) et se divise en bois de «haute futaye» et bois «taillés»[26]; elle se compose de sapins, de hêtres et de fayards, mais il n'y a pas de chênes, ni de châtaigners. Dans les hautes futaies, il y a 494 poses de bois «de la plus belle qualité», vieux de 60 ou 80 ans et qui sert à l'entretien des bâtiments publics et privés; 276 poses de bois de 30 à 50 ans qu'on utilise pour de petits ouvrages «exigeant de moindres quantités de bois», et 200 poses d'arbres de 4 à 30 ans auxquels il est interdit de toucher. Pour les bois taillés, 410 poses de bois de 30 à 40 ans qu'on utilise pour l'affouage et le charbonnage et 600 poses d'arbres de 4 à 30 ans que l'on conserve soigneusement. La commune est consciente de l'importance de son patrimoine forestier et elle veille à ce qu'il soit préservé: les maîtres de forge doivent souvent s'approvisionner à l'extérieur, car la commune refuse de leur vendre le bois dont ils ont besoin. En 1795, les «façons de plantes» (abattage, coupe et préparation du bois) lui coûtent 140 fl 11 s 3 d; le transport revient à 449 fl 9 s et les dernières transformations («mettre des plots sur la scie») à 53 fl 7 s. La commune doit même acheter du chêne à la commune d'Envy (624 fl); les transports de bois et de pierres étaient assurés par des particuliers que l'on rétribuait par «voiture» effectuée.

---

[23] ACV, Bb 36/9, p. 747.

[24] Frédéric-Louis Berger, *Du paupérisme dans le Pays de Vaud*, Lausanne 1836, p. 4.

[25] P.-L. Pelet, *op. cit.*, p. 389. M. Nicolas a établi une carte de la pauvreté dans le Pays de Vaud d'après le recensement de 1764. Il juge «prospères» les communes abritant moins de 10% de pauvres, «favorisées» celles qui en comptent 10 à 15% et «pauvres» celles qui ont 15 à 25% d'indigents.

[26] AC Vallorbe, C 132 «Etat des Bois en 1797». Voir annexe IV, p. 37.

L'entretien et aménagement du territoire est le poste le plus important: 9341 fl 2 s 6 d (43,5 % du total). La commune assure l'entretien des cloches et horloges (88 fl 1 s 6 d), de l'église et de l'école (20 fl 5 s 9 d) où elle doit «remplacer les carreaux aux fenêtres» (voir p. 33). Elle se charge aussi de «raccommoder le pavé par le village» et d'entretenir les fontaines et les chemins: pas moins de 657 journées de travail en 1795 (721 fl 9 s) dont «trois données au petit Borlot pour chercher des pierres par le village». Elle achète à l'industrie locale clous, cordes, barres, lambris (171 fl 9 s 3 d), de la chaux du «chaufour» (213 fl 10 s 6 d) et 35 livres de poudre à tirer «pour des cartouches pour le jour de la Grande Revue» (56 fl 10 s 6 d); mais la grande affaire de 1795 est la réfection des moulins qui coûte 7021 fl 10 s 9 d! On peut expliquer l'ampleur de ce montant par les fournitures: «fermente» (1270 fl), planches, clous, sable, tourillons, chevilles (105 fl 4 s 6 d), les sommes versées aux personnes ayant travaillé (le châtelain, les gouverneurs, le régent, 700 fl), les paies du maçon (1903 fl) et du «charpentier et ses ouvriers» (1983 fl) et quelques frais divers enfin[27].

Les intérêts, avances et amortissements sont absents en 1795 : pas un florin ne sort de la bourse communale, ni pour un prêt, ni d'ailleurs pour le remboursement d'un emprunt. La commune avait des créances en obligations, cédules et lettres de rente. Selon Jacques-François Boyve: *Deffinitions ou explications des termes du droit consacrés à la pratique du Païs de Vaud*, Berne 1750, l'obligation était le prêt d'une somme pour un temps limité, avec ou sans intérêt suivant l'accord des parties; on parlait de cédule lorsque le débiteur signait directement la créance sans passer par un notaire; pour poursuivre son débiteur, le créancier devait alors «faire reconnaître la cédule en justice». La lettre de rente était un contrat devant notaire par lequel le débiteur recevait une somme et s'engageait à en payer annuellement les intérêts (en principe 5 %) jusqu'au remboursement du capital. La commune, comme la bourse des pauvres, était souvent le vrai banquier de la communauté. Un document de 1799 donne l'inventaire de leurs biens[28]: la commune avait 16 701 florins en créances diverses, la bourse des pauvres 29 507; la commune

---

[27] Nous verrons plus loin comment la commune décidait d'engager de telles dépenses.

[28] ACV, H 399 N.

possédait donc près de 46 000 florins en créances, deux fois le total de ses dépenses de 1795 ! On peut ainsi mesurer l'importance de ses réserves.

Les petites dépenses diverses (3197 fl 6 s 2 d) représentent 15 % des dépenses totales (voir p. 33): dès 1790, les communiers qui possèdent un cheval, une vache ou une génisse doivent faire chaque année une journée de «corvée» pour la commune (enlever les pierres et les buissons qui entravent la croissance de l'herbe, par exemple) et lorsqu'un communier travaille plus longtemps, il reçoit une indemnité (32 fl 7 s 6 d au total). La commune achète aussi du vin et de l'eau-de-vie que l'on boit lors des transactions importantes: inaugurations, conclusions de ventes, jours de mises, «encouragement pour les ouvriers à venir travailler» (548 fl 4 s 2 d). Elle achète encore des animaux (trois boucs et deux taureaux pour 1008 fl), et rémunère ceux qui attrapent les taupes (335 fl), les souris (96 fl) et même un «loup» (14 fl); elle rembourse les avances que les gouverneurs ont pu faire l'année précédente (331 fl 9 s 6 d) et dédommage le cabaretier «pour la perte d'un char de vin venant de Collombier» (120 fl), les fermiers des Epoizats, du Mont de Cire et du chalet d'Essert «à cause de la grêle» (150 fl) ou encore le régent «parce qu'il ne jouit pas d'une chambre pourtant attachée au logement de l'école» (20 fl)[29]. Mentionnons enfin les multiples petits travaux rémunérés, celui du régent «qui instruit le fils de Jaque Jaquet à la communion» ou des gardes «la nuit que le tonnerre était tombé».

Les recettes

Elles se montent à 20 702 florins 5 sols 1 denier; la commune touche un *droit d'habitation*, 115 fl (1 % du total) des résidents non bourgeois; leur nombre est cependant minime (une dizaine environ) et ce droit, sorte de taxe fiscale, n'est pas d'un grand rapport.

Les locations et fermages sont bien plus rémunérateurs (7529 fl 10 s, soit 36 %) (voir p. 34); la commune loue ses bâtiments (maison de ville), ses terrains (prés, herbages) et ses domaines (chalets); elle réunit en assemblée toutes les personnes intéressées: on leur

[29] AC Vallorbe, N 6 1795, livrances, p. 7, 17, 38.

demande d'abord une caution «avant que de miser», vraisemblablement pour éviter que quelque plaisantin ne vienne fausser les enchères! La charge est alors accordée «au plus offrant» pour une durée de 1 à 6 ans; le locataire doit se conformer à un règlement très précis[30]: à la maison de ville, outre l'obligation de ne présenter que de la nourriture de qualité, le tenancier doit «se rendre honnête envers tout le monde et particulièrement envers les étrangers qu'il cherchera d'obliger par de bons procédés»! En 1795, il paie 1401 florins, plus 350 fl pour l'«onguelt» (impôt sur le vin) et 5 florins pour «le droit d'avoir une enseigne». La pinte (100 fl), la boucherie (111 fl 6 s) et le «four» (857 fl) s'octroient de la même façon, et la commune garantit alors aux tenanciers certains avantages, comme au boucher qui a une situation de monopole (aucun propriétaire ne peut exporter sa bête avant que l'approvisionnement vallorbier ne soit assuré).

Les domaines communaux rapportent aussi beaucoup: le Mont de Cire (1025 fl), le chalet d'Essert (1800 fl) et les Epoizats (905 fl); les «locataires» peuvent en disposer à leur gré et ils louent à leur tour les pâturages aux communiers[31]. Cette activité semble avoir été très lucrative et les miseurs étaient nombreux. La commune loue enfin directement quelques terrains: chives[32], fossés, prés et herbages (620 fl 4 s).

Les secteurs forestiers à charbonner, 4633 florins (22,5 %) (voir p. 35) sont au nombre de 18, répartis en trois zones: 10 au Mont de Cire, 5 au Crêt Mal Rond, et 3 à La Gouille[33]; ils sont amodiés au plus offrant et valent de 106 à 420 florins. Les maîtres de forge, qui n'avaient acquis que peu de forêts sur le territoire vallorbier, misaient chaque année un ou plusieurs secteurs: ils y prélevaient alors le bois nécessaire à leur forge. Parfois, la commune ne proposait pas de secteurs à charbonner (c'est le cas en 1794), et ils devaient alors importer le bois dans la commune.

---

30 On possède ces règlements; voir Jean-Luc Rosset, Les finances d'une commune vaudoise à la fin de l'Ancien Régime: l'exemple de Vallorbe, mém. de licence dact., Lausanne 1983, p. 108-116 et AC Vallorbe, SB 3, p. 1-5, SB 4, p. 36-39.

31 Le prix était généralement de 30 florins par vache et par année.

32 Les chives étaient des terrains en pente.

33 Voir page 23. Carte fournie par la commune de Vallorbe (non datée, vraisemblablement de la fin du XIXe siècle).

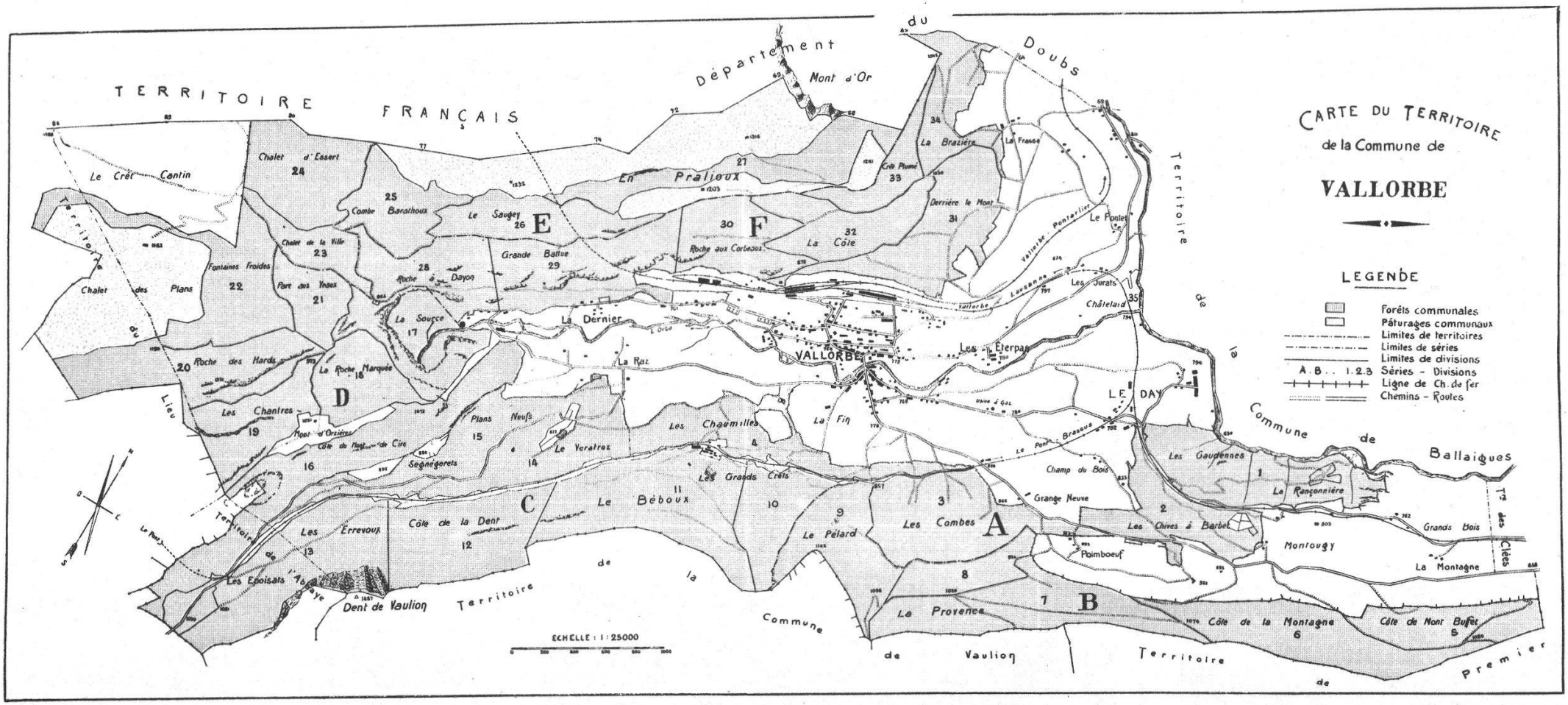
CARTE DU TERRITOIRE
de la Commune de
VALLORBE
LEGENDE
Forêts communales
Pâturages communaux
Limites de territoires
Limites de séries
Limites de divisions
A.B.. 1.2.3 Séries - Divisions
Ligne de Ch. de fer
Chemins - Routes
TERRITOIRE FRANÇAIS
Département du Doubs
Mont d'Or
Territoire de la Commune de Ballaigues
Territoire de la Commune de Vaulion
Territoire de Premier
Territoire du Lieu
Territoire de l'Abbaye
VALLORBE
LE DAY
Le Crêt Cantin
Chalet d'Essert
Combe Barathoux
Le Saugey
En Pralioux
Crêt Plumé
La Brazière
La Frasse
Derrière le Mont
Le Ponlet
Les Jurats
Châtelard
Les Éterpas
Roche aux Corbeaux
La Côte
Grande Battue
Roche à Dayon
La Source
La Dernier
La Raz
Chalet de la Ville
Fontaines Froides
Chalet des Plans
Parc aux Yeaux
Roche des Hards
La Roche Marquée
Les Chantres
Mont d'Orzières
Côte du Mont de Cire
Segnégerets
Plans Neufs
Le Veratroz
Les Chaumilles
La Fin
Les Grands Crêts
Le Béboux
Les Errevoux
Côte de la Dent
Les Epoisats
Dent de Vaulion
Le Pélard
Les Combes
La Provence
Champ du Bois
Grange Neuve
Poimboeuf
Les Chives à Barbet
Les Gaudennes
La Rançonnière
Montougy
Grands Bois
La Montagne
Côte de la Montagne
Côte de Mont Buffet
Tre des Clées
Le Pont Brassus
Vallorbe Pontarlier
Vallorbe Lausanne
Usine à Gaz
ECHELLE : 1 : 25000
A
B
C
D
E
F

Les obligations et lettres de rente rapportent 2321 fl 2 s (11 %) (voir p. 35). Il s'agit du remboursement de trois obligations (1500 fl) et des intérêts des sommes prêtées (800 fl); les prêts en obligation sont modestes: ils valent en moyenne 120 à 250 florins et aucun ne dépasse 1000 florins; l'intérêt varie de 4 à 5 %[34]. Les prêts en lettres de rente sont plus importants et peuvent atteindre 3000 florins[35]; ce ne sont cependant jamais de très grandes sommes.

Le profit de l'exercice précédent se monte à 3346 florins (16 % du total); les gouverneurs en effectuent le remboursement au mois de mai et il passe à l'actif de l'exercice suivant.

Les petites recettes diverses, 2757 fl 5 s 1 d (13,5 %) sont fort nombreuses (voir p. 36); la commune vend beaucoup: du bois mort ou déraciné et des «plantes sur pied» (136 fl), de la vieille «fermente» et du foin de fer (336 fl), des animaux (un taureau 340 fl, une vache 110 fl et trois boucs 31 fl), de la chaux qu'elle cède à bas prix «aux communiers seulement» (230 fl). Elle encaisse aussi les condamnations «de ceux qu'on attrapait en train d'essayer d'exporter du bois» ou «des propriétaires de cloisons pas en ordre» (86 fl 4 s 6 d); elle reçoit encore cette année-là le remboursement par Berne de l'argent du «Giste de Guerre» (707 fl)[36], une collocation suite au testament d'un communier (406 fl) et enfin les sommes versées par ceux qui laissent leurs chèvres sur le territoire communal (56 fl 6 d), ou veulent racheter le prix de leur corvée (27 fl 1 s).

L'exercice 1795 boucle par un déficit de 787 florins 1 sol 7 deniers, avec un taux de couverture de 96,3 %. Les dépenses d'entretien en sont la cause principale: la commune ne reculait pas devant les grands travaux. Elle entreprend en 1795 la réfection des moulins, assurée que sa situation financière saine le lui permet; elle augmente alors ses recettes en amodiant de nombreux secteurs à charbonner et parvient à limiter le déficit. Elle se garde bien d'emprunter et n'a d'ailleurs pas de dettes; elle encaisse au contraire les

---

[34] Sur 13 obligations, 4 sont à 5 %, 2 sont à 4,5 % et 7 sont à 4 %. Les gros prêts (824 fl, 1000 fl) semblent avoir bénéficié de taux préférentiels: on peut imaginer une «prime» à ceux qui empruntaient gros et à ceux qui payaient régulièrement les intérêts.

[35] La bourse des pauvres prête même 5000 florins à l'«hoirie de Jaque Aubert, du Chenit, habitant à Vallorbe», le 6 février 1796. AC Vallorbe, L 1796.

[36] C'était une sorte de «trésor de guerre» constitué à Berne et qui fut réparti au profit des communes en 1795. Vallorbe toucha 1919 florins (1212 fl en 1794 et 707 fl en 1795).

intérêts de ses prêts. Nous sommes donc en présence d'une commune aisée, dont la richesse profite à tous les communiers: les bois communaux utilisés gratuitement pour «l'affouage des bourgeois, la construction des maisons, l'entretien des bâtiments et des clôtures», ainsi que les dépenses sociales importantes pour les pauvres, en sont les meilleurs signes.

Les comptes de 1794 à 1798

Les Vaudois n'avaient pas, à la fin du XVIIIe siècle, la jouissance des droits politiques; sujets de Berne, ils ressentaient un malaise croissant, dont les premières manifestations furent les banquets organisés dès 1791 dans le bassin lémanique pour tourner l'interdiction frappant les réunions politiques. Même s'il restait «légitimiste» et donc attaché à l'autorité bernoise, le peuple vaudois allait peu à peu s'élever contre le refus de Leurs Excellences de céder la moindre part de leur autorité: réclamant des réformes plus que la révolution, les Vaudois allaient toutefois réagir devant l'intransigeance bernoise et obtenir leur indépendance le 24 janvier 1798[37]. Vallorbe ne fut pas touchée par ces événements: on ne trouve pas trace des banquets et même le voyage de Bonaparte en Suisse ne fait l'objet d'aucun commentaire! Les seuls faits qui retiennent l'attention sont d'intérêt local, comme les dégâts considérables subis par le pont et les chemins en 1796, suite à des pluies torrentielles!

Ce qui frappe dans l'évolution des comptes de 1794 à 1798, c'est la variation du volume total[38]: les dépenses passent de 13 269 florins en 1794 à 21 489 en 1795 et les recettes de 15 826 florins en 1796 à 29 597 en 1797! Il y a donc de grandes disparités; au total, trois années (1794, 1797 et 1798) se soldent par un bénéfice et deux (1795, 1796) par un léger déficit. Dans les dépenses, on note une grande stabilité de plusieurs postes (indemnités et honoraires, frais et vacations, contributions publiques, œuvres sociales et cultes); les variations s'y expliquent aisément: pour les «indemnités et honoraires», la baisse de 1798 vient d'un

---

[37] Voir MARIE-CLAUDE JEQUIER, La Révolution Vaudoise et la République Helvétique, paru dans *Histoire Vaudoise*, Encyclopédie Illustrée du Pays de Vaud, t. 4, Lausanne 1973, p. 161-169.

[38] Voir annexe V, p. 38-39.

nombre moins grand de conseillers; la hausse des «contributions publiques» cette même année est due à l'emprunt Ménard que la commune doit payer à la France et qui représente 1022 florins[39]. Quant aux «petites dépenses diverses», les chiffres de 1795 et 1798 s'expliquent par d'importants achats d'animaux et une «distribution de billets aux soldats le jour de la fête civique».

«L'entretien et aménagement» connaît plus de variations: 2727 florins seulement en 1794, mais près de 15 000 trois ans plus tard! Les années 1795, 1796 et 1797 sont des années de grands travaux: en 1794, la commune ne construit que le mur du cimetière, mais l'année suivante elle entreprend la restauration des moulins; en 1796, suite aux pluies torrentielles et à la fonte des neiges, elle répare les chemins et les toits de l'église et du chalet d'Essert; elle reconstruit aussi la maison de ville après un incendie. En 1797, c'est le pont qu'il faut reconstruire, après son effondrement de l'année précédente: plus de 7000 florins sont dépensés pour la seule main-d'œuvre. En 1798 enfin, la commune «souffle» un peu et se contente d'une réfection des pavés. Ces travaux pèsent sur le budget et pourtant la commune se garde bien d'emprunter, comme on l'a vu; elle préfère jouer sur les recettes: en 1797, elle amodie des secteurs à charbonner pour plus de 12 000 florins et, dès 1798, elle enregistre un nouveau bénéfice (7444 fl).

Dans les recettes, on note certaines disparités: en 1795, les «obligations et lettres de rente» rapportent 2321 florins grâce au remboursement de trois prêts; en 1797, une aide exceptionnelle de Leurs Excellences pour la réparation du pont (5000 fl) porte les «petites recettes diverses» à 7341 florins. On remarque en outre une lente mais constante augmentation des «locations et fermages», qui confirme la bonne situation financière des Vallorbiers malgré la crise.

Il est frappant de constater le parallélisme des courbes de dépenses et de recettes (voir p. 27); il faut se demander si c'est l'augmentation des dépenses qui nécessite des recettes nouvelles ou si, au contraire, la «santé» des finances autorise des dépenses supplémentaires! La réponse n'est pas aisée: en 1795, la commune entre-

[39] Cette dépense supplémentaire ne provoque, semble-t-il, aucune réaction à Vallorbe, ce qui est d'autant plus étonnant que les Vallorbiers, plutôt conservateurs, soutenaient le régime bernois.

prend délibérément les réparations aux moulins: elle n'y est forcée par aucun événement naturel (effondrement ou dégâts divers) et peut s'appuyer sur les comptes bénéficiaires des deux exercices précédents. En 1797, par contre, c'est l'affaissement du pont et la nécessité absolue de le réparer au plus tôt qui la contraignent à engager les travaux; elle s'applique alors à les financer par ses ressources propres et évite de faire appel au financement extérieur qui lui semble risqué. C'est bien d'ailleurs la leçon principale que l'on peut tirer en conclusion à cette étude: libres de leurs décisions ou sous la pression des événements, les autorités appliquent toujours une gestion prudente; en 1797, elles demandent à Berne une aide exceptionnelle pour le pont; la somme allouée devient exactement le bénéfice de l'exercice, comme si les calculs avaient été faits dans l'hypothèse pessimiste où Leurs Excellences ne verseraient rien! On se trouve donc en présence d'une commune aisée, qui pratique une politique prudente et sérieuse, comparable à celle que M. Lasserre attribue à l'Etat libéral du XIXe siècle, qui «semble avoir résumé sa politique à un principe simple, sinon simpliste: économi-

Evolution comparative des dépenses et recettes de 1794-1798
(chiffres bruts)

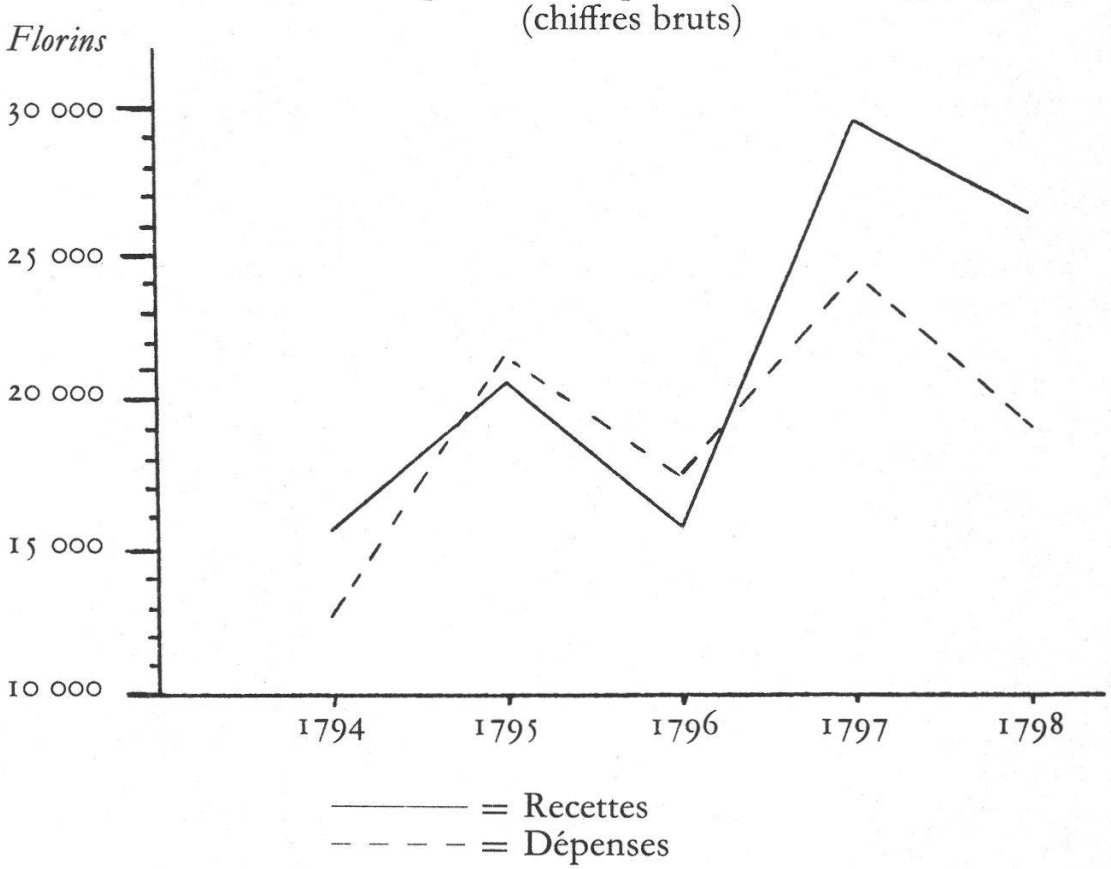

ser de manière à assurer l'équilibre du budget. On ne doit pas vivre au-dessus de ses moyens, voilà la règle d'or»[40].

Annexe I

Extrait des comptes de la commune de l'année 1794
AC Vallorbe, N 6

Livrances

Mai		*fl.*	*s.*	*d.*
4	Livré à l'armurier Reymond de Vaullion pour achat de deux pistollets pour le dragond	70		
	Pour un verre de vin ayant apporté les dits pistollets	3	6	
	Livré pour un port de lettre venant de Genève concernant la famille de feu Jérémie Matthey		4	6
	Livré au greffe baillivat pour traduction d'une sentence venant du Suprême Consistoire concernant Henriette Grobéty	2		
	Livré à Jérémie Truan ayant fait à neuf le greubon du moulin desus pesant 3 L. à 4 batz la L.	3		
8	Livré à David Favre pour une journée pour avoir raccomodé la cheminée du chalet Dessert et refaire la chape	3	6	
	Pour 18 lambrit rendu au chalet à 2 batz	9		
	Pour 3 planches rendues au chalet à 6 batz	4	6	
	Pour 100 clous de plancher	2	3	
	Livré à une femme de ver chez Piguet ayant sorti un chien de la rivière	1		
12	Livré au cordonnier Vallotton pour une paire de souliers au fils de feu Jaque Jaquet	10	6	
	Au même pour une paire à la sœur du dit	6	6	
13	Livré à Jacob Truan ayant amené des pallets dès le Bois de Bamp de Ballaigue en couvrée		9	
	Au même de plus que sa couvrée	1		
	Même fait au cabaretier de la Maison de Ville en ayant amené en couvrée pour 3	2	3	
	Au même de plus que sa couvrée	3		
	Au même pour six voitures après ses couvrées à 10 batz par voiture	15		
	A François Roy pour la couvrée		9	
	Au même de plus que sa couvrée	1		
	A Pierre Matthey pour une voiture	2	6	
	A Abraham Grobéty pour sa couvrée		9	
	Au même de plus que sa couvrée	1		
		145	1	6

[40] André Lasserre, *Finances publiques et développement : le canton de Vaud 1831-1913*, Lausanne 1981, p. 91.

Annexe II

Comptes communaux 1795. Tableau général

Dépenses	fl. s. d.	*Recettes*	fl. s. d.
1. Indemnités et honoraires	2 246.1.6.	1. Droit d'habitation	115
2. Frais et vacations	1 258.3.0.	2. Locations et fermages	7 529.10.0.
3. Contributions publiques	657.1.7.	3. Secteurs forestiers à charbonner	4 633
4. Œuvres sociales et cultes	2 928.11.2.	4. Obligations, lettres de rente	2 321.2.0.
5. Perte exercice précédent	0	5. Profit exercice précédent	3 346
6. Matières premières	1 860.4.9.	6. Petites recettes diverses	2 757.5.1.
7. Entretien, aménagement	9 341.2.6		
8. Intérêts, avances, amortissements	0		
9. Petites dépenses diverses	3 197.6.2.		
Total	21 489.6.8.	Total	20 702.5.1.

Comptes communaux 1795. Tableau des %

Dépenses		*Recettes*	
1. Indemnités et honoraires	10,5%	1. Droit d'habitation	1%
2. Frais et vacations	6%	2. Locations et fermages	36%
3. Contributions publiques	3%	3. Secteurs forestiers à charbonner	22,5%
4. Œuvres sociales et cultes	13,5%	4. Obligations, lettres de rente	11%
5. Perte exercice précédent	0%	5. Profit exercice précédent	16%
6. Matières premières	8,5%	6. Petites recettes diverses	13,5%
7. Entretien, aménagement	43,5%		
8. Intérêts, avances, amortissements	0%		
9. Petites dépenses diverses	15%		
Total	100%	Total	100%

DÉPENSES

I. *Indemnités et honoraires*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Aux Conseillers des Douze	202	6	
2. Aux Conseillers des Vingt-Quatre	225		
3. Aux 2 Gouverneurs	150		
4. A M. Le Châtelain	22	6	
5. Au Secrétaire	50		
6. A l'Inspecteur du bétail	50		
7. Au Régent	300		
8. A son fils (6 mois)	240		
9. A la Régente	300		
10. Au Dragon	120		
11. Aux 3 Guêts	300		
12. Au Postillon	37	6	
13. Au Commis d'exercices	25		
14. Aux 3 Forestiers	75		
15. A la Maréchaussée	30	7	6
16. Au Maisonneur	20		
17. Aux 4 Chantres	80		
18. A J.-P. Grobéty	10		
19. Au Taxeur	8		
Total	2 246	1	6

II. *Frais et vacations*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Ports de Lettres	10	6	9
2. Assemblées de Conseillers	243	6	
3. Visites			
des Cloisons	14		
des Cabarets	1		
des Cheminées	4		
des Ecoles	156	9	
4. Ecritures			
Traductions	2		
Mandats	7		
Listes	102		
Diverses	40		
5. Mises			
Parties à charbonner	76		
Maison de Ville	20		
Pinte	12	6	
6. Déplacements divers	270	2	3
7. Marquages			
Plantages	20		
Parties à charbonner	27	3	
8. Jour des Comptes	62	3	
9. Semesse	80		
10. Divers	109	3	
Total	1 258	3	0

III. *Contributions publiques*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Chapons dûs au Château d'Yverdon	37		9
2. Cense des Clées			
Froment	341	4	
Avoine	170	8	
Argent	106	9	10
3. Intérêt	1	3	
Total	657	1	7

IV. *Œuvres sociales et cultes*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Distributions aux passants	15	3	
2. Par ordre et charité (en argent)	356	3	
3. Pain et argent	782	10	2
4. Argent	81	5	6
5. Pensions	899	11	
6. Bois	22	4	6
7. Céréales	336		
8. Etoffe, toile	127	3	6
9. Souliers	33	7	
10. Soins et remèdes	114	6	
11. Collectes	19		
12. Vin de sainte-cène	86	1	6
13. Rétributions	15	7	
14. Visite de l'Eglise	10	6	
15. Achats divers	28	3	
Total	2 928	11	2

V. *Perte exercice précédent*	*fl.*	*s.*	*d.*
— — —	—	—	—

VI. *Matières premières*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Transport	449	9	
2. Façon de plantes	140	11	3
3. Transport de pierres	350	9	
4. Transport de sable	110	6	
5. Achat de chênes	624		
6. Travaux			
Mettre des plots sur la scie	53	7	
Planches	79		
Journées de travail	15		
7. Divers	36	10	6
Total	1 860	4	9

VII. *Entretien, aménagement*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Entretien			
Cloches, horloges	88	1	6
Eglise, école	20	5	9
Pavés	41		
Chemins	721	9	
Fontaines	84	3	
Divers	25		
2. Constructions			
Abri des maçons	42	6	
Cheminée	113	7	6
Bassin	647	1	6
3. Achats			
Chars de chaux	213	10	6
Matériel divers	171	9	3
4. Travaux divers	149	9	9
5. Achat matériel concernant le moulin	1 375	4	6
6. Travaux concernant le moulin	5 646	6	3
Total	9 341	2	6

VIII. *Intérêts, avances et amortissements*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. — — —	—	—	—

IX. *Petites dépenses diverses*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Corvées	32	7	6
2. Vin, eau-de-vie	548	4	2
3. Animaux			
Achat, entretien	1 002	8	
Prises	449	3	7
4. Versements	331	9	6
5. Dédommagements	401	6	5
6. Transport	19		
7. Matériel	17		
8. Divers	395	3	
Total	3 197	6	2

RECETTES

I. *Droit d'habitation*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. De A. Meylan	10		
2. » Golay	15		
3. » A. Allamand	10		
4. » l'hoirie Borlot	10		
5. » F. Allamand	10		
6. » L. Borlot	10		
7. » Jacard	10		
8. » Tailleur Frédérich	10		
9. » l'hoirie Aubert	20		
10. » J. Golas	10		
Total	115		

II. *Locations et fermages*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. La Boucherie	111	6	
2. La Maison de Ville	1 401		
Longuelt	350		
Tatre	5		
3. La Pinte	100		
Longuelt	350		
Tatre	5		
4. Le Four	857		
5. Mt de Cire	1 025		
6. Châlet d'Essert	1 800		
7. Les Epoizats	905		
8. Chives			
des Fontaines	55	9	
Plampra	22		
Foulets	18		
Revinnos	15	6	
9. Prés des Champs du Bois	66		
10. Fossé proche la Maison de Ville	201		
Fossé proche le Moulin	102		
11. Censes			
derrière le Cimetière	14	3	
joignant le Cimetière	1	3	
entre les Eaux	2	6	
de L. Clos		10	
12. Herbages			
vers le Cimetière	3	9	
Prailloud	75		
La Combe	2	6	
13. Divers	40		
Total	7 529	10	0

III. *Secteurs forestiers à charbonner*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Mont de Cire			
P. Grobéty	352		
D. Matthey	420		
D. Matthey	343		
F. et P. Glardon	258		
P. et F. Jaillet	266		
D. Grobéty	258		
J. Jaquet	115		
F. Grobet	106		
P.I. Matthey	180		
B. Truan	299		
2. Crêt Mal Rond			
J. Glardon	277		
A.M. Matthey	330		
D. Matthey	184		
D. Matthey fils	159		
F. Truan	136		
3. Gouille			
Frères Matthey	303		
A. Grobéty	312		
A. Grobéty	335		
Total	4 633		

IV. *Obligations, Lettres de Rente*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Obligations	2 040		
2. Lettres de Rente	281	2	
Total	2 321	2	0

V. *Profit exercice précédent*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Comptes de 1794	3 346		

VI. *Petites recettes diverses*	*fl.*	*s.*	*d.*
1. Condamnations	87	4	6
2. Giste de guerre	707		
3. Terrains	80		
4. Pâturages communs	62	9	7
5. Chèvres	56		6
6. Fromages	34	2	
7. Corvées	27	1	
8. Bonification	20		
9. Collocation	406		
10. Façon de plantes	136	6	
11. Ventes			
Chaux	230	9	
Animaux	481	6	
Fer	363	5	6
Diverses	64	9	
Total	2 757	5	1

Annexe III

Comptes de la Bourse des Pauvres de Vallorbe
1794-1798

	1794	1795	1796	1797	1798
	fl. s. d.	fl. s. d.	fl. s. d.	fl. s. d.	fl. s. d.
Recettes[1]	3 832. 5. 9.	2 485. 1. 9.	8 767. 5. 4.[4]	1 652. 10. 9.	1 938. 2. 2.
Dépenses[2]	2 896. 4. 6.	1 381. 3. 9.	7 247. 10. 6.[5]	1 444. 11. 10.	1 460. 2. 7.
Bénéfice	936. 1. 3.	1 103. 10	1 519. 6. 10.	207. 10. 11.	477. 11. 7.
Total des capitaux prêtés[3]	20 878. 8. 4.	?	21 878. 10. 4.	29 865. 3. 2.[6]	30 212. 11. 7.

[1] Lettres de rente, obligations, cédules, legs, intérêts.
[2] Pensions, dons, aides diverses.
[3] Si l'on prend un taux d'intérêt de 5%, on obtient pour 1794 la somme d'environ 1000 florins. Les Recettes s'élevant à 3832 fl., 2832 fl. proviennent d'une autre source: le bénéfice de l'exercice précédent (1160), divers legs, la collecte de l'Eglise, la passation de prés (dont la Bourse des Pauvres touchait la moitié avec la commune).
[4] Legs de 6100 fl. de la veuve de feu Ab. Matthey.
[5] Prêt de 5000 fl. à l'hoirie de Jaques Aubert du Chenit habitant à Vallorbe.
[6] Les opérations des années précédentes apparaissent dans les comptes!

Annexe IV

Liste des bois appartenant à la commune de Vallorbe en 1797

Noms des bois	*Leurs étendues*
La Montagne	115 poses 1/8
La Provence	151
Le Pélard (et le petit bois à côté)	84
Sur le Praz du Creux	6
Sur la Pierre Grise	10
Sur les Rochers de la Grande Fin	6 » 1/4
Les deux Combes des Egraz	24
Le Béboux	45 » 1/2
Sous la Dent	361
Les Liappes	43
La Côte à Luiquoz	38
Le Crêt aux Alouettes	110
Les Eirvoux	31 » 1/4
Aux Epoisats sur le vieux Chalet	8
La Chiva à Berbez	21
La Coutelaz	15
Le Crez à la Jaquaz	20 » 1/4
Les Combes de la Brazine	50
Lou Crez Pliennaz	20
La Côte dernier le Mont	10
La Combaz du Bounion	5
Sur le Trezÿ	2 » 1/4
Le Bois près le Signal	20
La Grande Côte dernier le Mont	25 » 1/2
Lou Trepez	22
Les Grands Crez	45 » 1/8
La Grande Côte de Prailloux et Rordre Courbaz	317
Cugillion	20
Les Combes sous le Chalet de Ville	23
Les Hayes du Chalet de Ville	20 » 1/4
La Prison	10
La Combe Roulin	14
Le Crez Buchillions	61 » 1/4
La Roche Marquée	30
Les Lerniez	9
Le Prez à la Telliaz	52
La Roche des Arcs	84 » 1/2
Les Creux sous la Dent	49
Total	1 979 poses 1/4

Annexe V

Tableau des comptes 1794-1798

Dépenses	1794 fl.s.d.	1795 fl.s.d.	1796 fl.s.d.	1797 fl.s.d.	1798 fl.s.d.
1. Indemnités et honoraires	2 251.1.6.	2 246.1.6.	2 254.3.0.	2 301.1.0.	2 011.9.0.
2. Frais et vacations	1 190.3.9.	1 258.3.0.	1 164.9.1.	1 041.10.5.	1 411.1.6.
3. Contributions publiques	624.	657.1.7.	536.8.2.	570.	1 350.
4. Œuvres sociales	2 502.2.3.	2 928.11.2.	2 718.9.0.	2 109.3.0.	2 309.3.6.
5. Pertes exercice précédent	0.	0.	787.	1 693.	0.
6. Matières premières	565.6.3.	1 860.4.9.	1 518.1.6.	389.6.2.	1 271.9.9.
7. Entretien, aménagement	2 727.11.4.	9 341.2.6.	7 127.0.6.	14 831.9.1.	3 982.9.0.
8. Intérêts, avances, amortissements	2 000.	0.	0.	47.	2 400.
9. Petites dépenses diverses	1 408.8.7.	3 197.6.2.	1 413.4.5.	1 407.11.5.	4 316.9.3.
Total	13 269.9.8.	21 489.6.8.	17 519.11.8.	24 391.5.1.	19 053.6.0.

Tableau des comptes 1794-1798

Recettes	1794 fl.s.d.	1795 fl.s.d.	1796 fl.s.d.	1797 fl.s.d.	1798 fl.s.d.
1. Droit d'habitation	115.0.0.	115.0.0.	115.0.0.	175.0.0.	135.0.0.
2. Locations et fermages	7 708.10.0.	7 529.10.0.	8 040.10.0.	9 096.5.2.	9 148.4.0.
3. Secteurs forestiers à charbonner	0.	4 633.	5 092.	12 456.	8 587.
4. Obligations, lettres de rente	545.7.11.	2 321.2.0.	529.0.3.	528.10.2.	528.10.2.
5. Profit exercice précédent	4 830.	3 346.	0.	0.	5 206.6.0.
6. Petites recettes diverses	3 416.7.5.	2 757.5.1.	2 049.11.9.	7 341.2.3.	2 892.2.9.
Total	16 616.1.4	20 702.5.1.	15 826.10.0.	29 597.5.7	26 497.10.11.

Tableau des comptes 1794-1798
(exprimés en %)

Dépenses	1794	1795	1796	1797	1798
Indemnités et honoraires	17	10,5	13	9,5	10,5
Frais et vacations	9	6	6,5	4	7,5
Contributions publiques	4,5	3	3	2,5	7
Œuvres sociales et cultes	19	13,5	15,5	8,5	12
Perte exercice précédent	0	0	4,5	7	0
Matières premières	4	8,5	9	1,5	6,5
Entretien, aménagement	20,5	43,5	40,5	61	21
Intérêts, avances, amortissements	15	0	0	0,5	12,5
Petites dépenses diverses	11	15	8	5,5	23
Total	100	100	100	100	100

Recettes	1794	1795	1796	1797	1798
Droits d'habitation	1	1	1	1	1
Locations et fermages	46	36	51	30,5	34,5
Secteurs forestiers à charbonner	0	22,5	32	42	32
Obligations, lettres de rente	3	11	3	1,5	2
Profit exercice précédent	29	16	0	0	19,5
Petites dépenses diverses	21	13,5	13	25	11
Total	100	100	100	100	100